

**LES BOURSES DES LYCÉES**

Il existe 3 phases d'instruction de dossiers :

* La **1ère Campagne** : de mai à juillet
* La **2ème Campagne** : de septembre à octobre
* La **Reconduction** des Bourses : en septembre

 **Je suis parent d’élève scolarisé en 3ème**

*Attention : les éléments pris en compte pour le calcul de la bourse de lycée sont différents de la bourse du collège.*

* entre mai et juillet, pour TOUS les élèves : des directives sont données dans les collèges afin de remplir les dossiers numériques et/ou papiers (selon la situation) accessibles via le collège ou sur le site du Rectorat
* entre septembre et octobre, à l'arrivée au lycée, pour les élèves n'ayant pas fait de demande lors de la 1ère phase : vous pouvez vous adresser au secrétariat ou directement sur internet, sur le site du lycée ou du Rectorat, pour retirer un dossier de Demande de Bourse Nationale de lycée (DBN)

 **Je suis parent d’élève scolarisé en Lycée**

* entre mai et juillet, pour les élèves NON BOURSIERS : des directives sont données par le lycée afin de remplir les dossiers numériques et/ou papiers (selon la situation) accessibles via le secrétariat, le site du lycée ou du Rectorat
* entre septembre et octobre, dès la rentrée, pour les élèves NON BOURSIERS n'ayant pas fait de demande lors de la 1ère phase : vous pouvez vous adresser au secrétariat ou directement sur internet, sur le site du lycée ou du Rectorat, pour retirer un dossier de Demande de Bourse Nationale de lycée (DBN)
* en septembre : pour les élèves BOURSIERS (sans changement de situation), la reconduction est faite directement par le secrétariat dès confirmation de la présence de l'élève dans l'établissement
* en septembre : pour les élèves BOURSIERS (AVEC changement de situation familiale, de lycée, redoublement), vous pouvez vous adresser au secrétariat dès la rentrée pour retirer un dossier dit de Vérification de Ressources (VR). Dans le cas des redoublements, le dossier est envoyé à la famille pour valider le renouvellement la bourse.

 **Je vais devenir étudiant**

*Attention : les éléments pris en compte pour le calcul de la bourse du supérieur sont différents des bourses de lycée.*

* créer son Dossier Social Étudiant (D.S.E.) sur le portail : messervices.etudiant.gouv.fr

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Élèves  de  3ème | Élèves de Lycée | | | Futurs  étudiants |
| Non boursiers | Boursiers  (sans changement de situation) | Boursiers  (changement de situation familiale, de lycée, redoublement) |
| 1ère Campagne  (mai à juillet) | ✓ | ✓ |  |  |  |
| 2ème Campagne  (septembre-octobre) | ✓ si … | ✓ si … |  |  |  |
| Reconductions (VR)  (septembre) |  |  | La reconduction est faite directement par le secrétariat | ✓ |  |
| Dossier Social Étudiants (D.S.E.)  (mi-janvier à mi-mai) |  |  |  |  | ✓ |